

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 septembre 2023

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, et MM Marc SECHET, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT.

Absents : Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et MM Damien GUILLAUMOT, Xavier SEVERE

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Karine LANIAU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu 29 juin 2023

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 29 juin 2023.

3) CCEJR : Modification des statuts

Madame le Maire explique que, sur le document présenté lors de la séance précédente, une erreur de frappe a eu lieu, faisant disparaître la compétence supplémentaire « action sociale d'intérêt communautaire » du texte. Suite à la délibération n°78/2023, du conseil communautaire du 28 juin 2023, qui a approuvé la modification des statuts, il est demandé au conseil municipal l'approbation de ces modifications statutaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le transfert de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et émet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

4) Modification règlement intérieur de la salle d'activités

Une nouvelle association sportive souhaite proposer des cours sur la commune. Pour pouvoir le faire, il est nécessaire de rajouter à l'article « 1-1 : USAGERS », du règlement intérieur l'alinéa 5, de la manière suivante :

Article 1-1 : USAGERS

L'utilisation de la salle d'activités est réservée avec désignation d'un responsable, dans la limite de 30 personnes, par ordre de priorité :

- 1 - à la municipalité,*
- 2 - aux écoles communales,*
- 3 - à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,*
- 4 - aux associations boissillonnes selon les critères définis, et dans le cadre de leurs activités.*
- 5. aux associations extérieures subventionnées ou reconnues par la commune.***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification du règlement intérieur de la salle d'activités sise 1 grande rue Boissy le Cutté.

5) Déploiement de la vidéoprotection sur le centre de secours du SDIS 91

Le projet mené par le Service Départemental d'Incendies et de Secours 91 (SDIS91) de déployer la vidéo projection sur les différents centres de secours a été étudié suite aux menaces d'agressions des sapeurs-pompiers et des personnels techniques. Madame le Maire évoque les modalités de visionnage proposées par Monsieur MARTIN Loïc, chargé du bâtimentaire du SDIS 91.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la mise en place du dispositif de vidéo protection, et autorise Madame le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien ce projet, notamment déposer une demande d'autorisation auprès de la préfecture.

6) Autorisation environnementale – société ETS ARNOULT

Il s'agit de prendre en compte l'information délivrée par le bureau d'utilité publique et des procédures environnementales, selon laquelle, un arrêté a été pris pour autoriser la société ETS Arnoult à gérer l'exploitation de la carrière de sablons et de graves naturelles, située route de la Ferté Alais, lieudit Ouches la Boissière, à Bouville.

Le conseil municipal prend acte de l'information.

7) Acquisition Tracteur

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état actuel de l'un des tracteurs (ISEKI) utilisés pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. En effet ce tracteur « ISEKI » présente de nombreux problèmes mécaniques. Compte tenu de sa vétusté et de la somme importante des réparations, Madame le Maire propose l'acquisition d'un nouveau tracteur et de l'équipement nécessaire (épareuse, plateau de coupe ...) l'ancien tracteur sera repris par la société CHOUFFOT SAS. pour un montant de 3 000 €.

M. Marcel DUBOIS délégué aux finances explique que le budget ne peut supporter la dépense au comptant et présente la proposition de CREDIT BAIL (AGCO FINANCE) demandé par la commune pour l'acquisition de ce tracteur.

M.DUBOIS présente la proposition :

- Prix : 74 614.00 € HT
- L'exercice d'origine (exercice de signature du contrat) : Budget 2023
- Nom du Crédit bailleur : AGCO Fiance
- Durée du contrat : 60 mois
- Montant de la redevance de l'exercice : 1241.80 € mensuel
(Premier loyer de 3 000 € HT, Total de loyers de 74 508 €, auquel s'ajoutent les frais de dossiers 135 € HT avec une valeur résiduelle de 7 161.40 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la proposition de crédit-bail AGCO FINANCE.

8) Questions diverses

Mme Karine LANIAU informe que le partenaire La recyclerie du Gatinais, pour la journée de l'environnement, ne sera pas disponible pour le samedi 23 septembre. Il convient de reporter le REPAIR DAY à l'année prochaine. Le ramassage des déchets avec l'école primaire et la présence de la benne sont maintenus, comme convenus avec l'EVEP.

La séance du conseil municipal est levée à 21h00.

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
M. Xavier SEVERE, secrétaire de séance	